

## Note

### Communautés expatriées et Constitutions

Ce présent document donne un aperçu sur la place accordée à l'immigration et aux communautés expatriées dans la constitution du pays d'origine.

Cette note, non exhaustive\*, préparée par le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME), reprend les articles / alinéas concernant les nationaux résidant à l'étranger. Elle concerne 45 Constitutions sur 72 consultées.

Les 45 pays concernés sont : la France, Espagne, Autriche, Italie, Irlande, Grèce, Portugal, Roumanie, Géorgie, Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Macédoine, Lituanie, Moldavie, Pologne, Slovaquie, Suisse, Chine, Egypte, Cambodge, Laos, Taiwan, Sénégal, Algérie, Benin, Gabon, Rwanda, Tchad, Djibouti, Seychelles, Cap-Vert, Mauritanie, Niger, Congo, Guinée-Bissau, Vietnam, Turquie, Japon, Albanie, Norvège, Australie et les Emirats-Arabes-Unis.

Le contenu a été établi à partir de la consultation des sites de l'Université de Perpignan, de l'Institut d'Études Politiques de Lyon et de l'Université de Trèves (Trier).

\* D'autres pays ne figurant pas sur ce document accordent une place à leurs communautés expatriés dans leurs constitutions.

## **Constitution du Royaume d'Espagne**

### **Constitution du 27 décembre 1978**

#### **Article 149.**

1. L'État jouit d'une compétence exclusive pour les matières suivantes :

[...] 2) Nationalité, immigration, émigration, condition des étrangers et droit d'asile [...]

- **Constitution de la République italienne**

### **Constitution du 27 décembre 1947**

Constitution complétée par plusieurs lois constitutionnelles

#### **Article 35.**

[...] Elle reconnaît la liberté d'émigration, sous réserve des obligations fixées par la loi dans l'intérêt général et protège le travailleur italien à l'étranger.

#### **Article 48.**

[...] La loi établit les conditions et les modes d'exercice du droit de vote pour les citoyens établis à l'étranger et en assure l'exercice effectif. A cette fin est créée une circonscription " Étranger " pour l'élection des Chambres, à laquelle est attribué un nombre de sièges établi par une norme constitutionnelle et selon les critères fixés par la loi. [...]

#### **Article 117.**

[...] L'État a le pouvoir exclusif de légiférer dans les matières suivantes :

[...] b) Immigration [...]

- **Constitution de la République française**

### **Constitution du 4 octobre 1958**

Constitution modifiée par plusieurs lois de révision

#### **Article 24.**

[...] Les Français établis hors de France sont représentés à l'Assemblée nationale et au Sénat.

#### **Article 34.**

[...] La loi fixe également les règles concernant :

– Le régime électoral des assemblées parlementaires, des assemblées locales et des instances représentatives des Français établis hors de France ainsi que les conditions d'exercice des mandats électoraux et des fonctions électives des membres des assemblées délibérantes des collectivités territoriales [...]

- **Constitution de la République d'Autriche**

### **Loi constitutionnelle fédérale du 1er octobre 1920**

Loi constitutionnelle modifiée par plusieurs lois constitutionnelles

#### **Article 10.**

1. La Fédération dispose des pouvoirs législatif et exécutif dans les matières suivantes :

[...] 3) Réglementation et contrôle de l'entrée et de la sortie du territoire fédéral ; immigration et émigration ; passeports ; refoulement, reconduite, expulsion et extradition ainsi qu'extradition en transit [...]

- **Constitution de la République d'Irlande**

### **Constitution du 1er juillet 1937**

Constitution amendée par plusieurs lois de révision

#### **Article 2.**

[...] La nation irlandaise chérit ses affinités spéciales avec les personnes d'origine irlandaise vivant à l'étranger qui partagent son héritage et son identité culturelle. (modifié 19e amendement, 1998)

- **Constitution de la République hellénique (Grèce)**

### **Constitution du 9 juin 1975**

Constitution modifiée à trois reprises

#### **Article 51.**

4. [...] Les modalités de l'exercice du droit de vote par les électeurs qui se trouvent en dehors du territoire national sont fixées par une loi adoptée à la majorité des deux tiers du nombre total des députés. Concernant ces personnes, le principe du vote simultané n'exclut pas l'exercice du droit de vote par voie postale ou par un autre moyen approprié, à condition que le décompte des voix et la proclamation des résultats soient achevés en même temps que dans tout le pays [...]  
[modifié 2001]

#### **Article 108.**

1. L'État veille aux conditions de vie de la diaspora hellénique et au maintien de ses liens avec la mère patrie. Il veille également à l'instruction et à la promotion sociale et professionnelle des Hellènes qui travaillent en dehors du territoire national.

2. La loi détermine les questions concernant l'organisation, le fonctionnement et les compétences du Conseil des Hellènes de l'étranger, dont la mission est l'expression de toutes les communautés helléniques à travers le monde.  
[nouveau 2001]

- **Constitution de la République portugaise**

### **Constitution du 2 avril 1976**

Constitution modifiée à plusieurs reprises

**Article 14.**  
**Portugais à l'étranger**

Les citoyens portugais séjournant ou résidant à l'étranger jouissent de la protection de l'État pour l'exercice de leurs droits. Ils sont astreints aux devoirs qui ne sont pas incompatibles avec leur absence du pays.

**Article 15.**  
**Étrangers, apatrides, citoyens européens**

[...] 4. La loi, sous réserve de réciprocité, peut accorder à des étrangers résidant sur le territoire national la capacité électorale active et passive pour l'élection des membres des organes des collectivités locales. [...]

**Article 115.**  
**Référendum**

[...] 12. Les citoyens résidant à l'étranger, recensés de façon régulière conformément au paragraphe 2 de l'article 121 sont appelés à participer aux référendums lorsqu'ils portent sur des matières les concernant en particulier. [...]

**Article 121.**  
**Élection**

1. Le président de la République est élu au suffrage universel, direct et secret par les citoyens portugais qui sont électeurs recensés sur le territoire national, ainsi que par les citoyens portugais résidant à l'étranger, conformément au paragraphe suivant.

2. La loi régleme l'exercice du droit de vote des citoyens portugais résidant à l'étranger. Elle doit vérifier l'existence de liens réels avec la communauté nationale. [...]

- **Constitution de la République de Roumanie**

### **Constitution du 8 décembre 1991**

Constitution révisée en 2003

**Article 7.**  
**Les Roumains de l'étranger**

L'État favorise le resserrement des liens avec les Roumains vivant au-delà des frontières du pays et agit pour préserver, développer et exprimer leur identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse, en respectant la législation de l'État dont ils sont les citoyens.

## **Article 17.**

### **Les citoyens roumains à l'étranger**

Les citoyens roumains jouissent à l'étranger de la protection de l'État roumain et ils sont tenus de remplir leurs obligations, exception faite de celles qui ne sont pas compatibles avec leur absence du pays.

- **Constitution de la République de Géorgie**

### **Constitution du 24 août 1995**

Constitution modifiée par plusieurs lois de révision

## **Article 3.**

1. L'administration spéciale des organes suprêmes de l'Etat géorgien exerce sa compétence dans les domaines suivants:

a. La législation sur la citoyenneté géorgienne, les droits de l'homme et les libertés, l'émigration et l'immigration, l'entrée et la sortie du territoire géorgien, les ressortissants étrangers et les apatrides résidant temporairement ou en permanence sur le territoire géorgien [...]

- **Constitution de la République de Bulgarie**

### **Constitution du 13 juillet 1991**

Constitution modifiée par les lois de révision de 2003 et de 2005

## **Article 25.**

[...] 5) Les citoyens bulgares résidant à l'étranger sont sous la protection de la République de Bulgarie. [...]

## **Article 26.**

- 1) Les citoyens de la République de Bulgarie, où qu'ils se trouvent, ont tous les droits et devoirs énoncés dans la présente Constitution. [...]

## **Constitution de la République de Chypre**

### **Constitution du 16 août 1960**

## **Article 50.**

1. [...]

a) Les affaires étrangères, à l'exception de la participation de la République à des organisations internationales et à des pactes d'alliance auxquels le Royaume de Grèce comme la République de Turquie participent également ;

Pour les besoins de ce point, l'expression « affaires étrangères » inclut :

iv) La protection à l'étranger des citoyens de la République et de leurs intérêts [...]

- **Constitution de la République d'Estonie**

**Constitution du 28 juin 1992**

Constitution modifiée par plusieurs lois de révision

**Article 13.**

Toute personne a droit à la protection par l'État et la loi. L'État estonien protège également ses citoyens dans les États étrangers. [...]

- **Constitution de la République de Hongrie**

**Constitution du 20 Août 1949**

Constitution modifiée par plusieurs lois de révision

**Article 69.**

[...] 3. Pendant son séjour légal à l'étranger, tout citoyen hongrois a le droit de bénéficier de la protection de la République de Hongrie. [...]

**P.S.** Une nouvelle Constitution a été adoptée par le parlement hongrois le lundi 18 avril 2011. Dépêche AFP : *La nouvelle Constitution rend possible l'élargissement du droit de vote vers les Hongrois de souche des pays voisins, ce qui risque de créer des conflits avec les pays limitrophes à forte minorité hongroise comme la Slovaquie ou la Roumanie.*

- **Constitution de la République de Lettonie**

**Constitution de 1922**

Constitution modifiée par plusieurs lois de révision

**Article 98.**

[...] . Tous ceux qui possèdent un passeport letton ont droit à la protection de l'État à l'étranger et ils ont le droit de revenir librement en Lettonie. [...] (Révision de 2004)

- **Constitution de la République de Lituanie**

**Constitution du 25 octobre 1992**

**Article 13.**

L'État lituanien protège ses citoyens à l'étranger. [...]

- **Constitution de la République de Macédoine**

**Constitution du 17 novembre 1991**

Constitution amendée par plusieurs lois de révision

## **Article 49.**

La République veille à la situation et aux droits des citoyens des pays voisins d'origine macédonienne et des expatriés macédoniens, aide leur développement culturel et se charge de la promotion des rapports avec eux.

La République veille aux droits culturels, économiques et sociaux des citoyens de la République à l'étranger.

- **Constitution de la République de Moldavie**

### **Constitution du 29 juillet 1994**

Constitution modifiée par plusieurs Lois de révision

#### **Article 18.** **La protection des citoyens de la République de Moldavie.**

1. Les citoyens de la République de Moldavie jouissent de la protection de l'État tant dans le pays qu'à l'étranger. [...]

- **Constitution de la République de Pologne**

### **Constitution du 2 avril 1997**

#### **Article 6.**

[...] 2. La République de Pologne apporte son aide aux Polonais résidant à l'étranger pour qu'ils puissent entretenir leurs liens avec le patrimoine national culturel.

#### **Article 36.**

Le citoyen polonais en séjour à l'étranger a le droit de bénéficier de l'assistance de la République de Pologne.

- **Constitution de la République de Slovaquie**

### **Constitution du 3 septembre 1992**

Constitution amendée par plusieurs lois de révision

#### **Article 7a.**

La République slovaque soutient la conscience nationale et l'identité culturelle des Slovaques vivant à l'étranger, elle soutient leurs institutions établies à ces fins et leurs relations avec la patrie.

- **Constitution de la Confédération suisse**

### **Constitution du 18 avril 1999**

Constitution modifiée par plusieurs lois de révision

## **Article 40.**

### **Suisses et Suissesses de l'étranger**

1 La Confédération contribue à renforcer les liens qui unissent les Suisses et les Suissesses de l'étranger entre eux et à la Suisse. Elle peut soutenir les organisations qui poursuivent cet objectif.

2 Elle légifère sur les droits et les devoirs des Suisses et des Suissesses de l'étranger, notamment sur l'exercice des droits politiques au niveau fédéral, l'accomplissement du service militaire et du service de remplacement, l'assistance des personnes dans le besoin et les assurances sociales.

- **Constitution de la République populaire de Chine**

#### **Constitution du 4 décembre 1982**

Constitution modifiée par plusieurs lois de révision

## **Article 50.**

La République populaire de Chine protège les droits et les intérêts légitimes des ressortissants chinois à l'étranger, des membres de leur famille résidant en Chine et des ressortissants chinois de retour dans leur patrie.

## **Article 89.**

Le Conseil des affaires d'État exerce les fonctions et les pouvoirs suivants :

[...] 12. protéger les droits et les intérêts légitimes des ressortissants chinois résidant à l'étranger, ainsi que les droits et les intérêts légaux des membres de leurs familles résidant en Chine et des ressortissants chinois de retour dans leur patrie [...]

- **Constitution de la République arabe d'Égypte**

#### **Constitution du 11 septembre 1971**

Constitution amendée par plusieurs lois de révision. Les derniers amendements constitutionnels ont été approuvés par référendum le 19 mars 2011.

## **Article 52.**

Les citoyens ont droit à l'émigration permanente ou provisoire à l'étranger. La loi organise ce droit, les mesures et les conditions d'émigration et de départ du pays.

- **Constitution du Royaume du Cambodge**

#### **Constitution du 21 septembre 1993**

Constitution modifiée par plusieurs lois de révision



### **Article 33.**

[...] Le citoyen khmer vivant à l'étranger doit être protégé par l'État. [...]

- **Constitution de la République démocratique populaire Lao (Laos)**

### **Constitution du 15 août 1991**

Constitution amendée en 2003

### **Article 46.**

L'État protège les droits et intérêts légitimes des citoyens lao résidant à l'étranger.

- **Constitution de la République populaire de Chine (Taïwan)**

### **Constitution du 25 décembre 1946**

Constitution modifiée par plusieurs articles additionnels

### **Article 26.**

L'Assemblée nationale est formée de délégués élus comme suit :  
[...] 5. Le nombre de délégués élus pour les nationaux chinois résidant à l'étranger est déterminé par la loi. [...]

### **Article 64.**

Les membres du Yuan législatif sont élus conformément aux dispositions suivantes :  
[...] 5. ceux élus par les nationaux chinois résidant à l'étranger [...]

### **Article 91.**

Le Yuan de Contrôle se compose de membres élus par les divers conseils provinciaux et municipaux, les conseils locaux de la Mongolie et du Tibet et les communautés chinoises d'outre-mer ; la répartition de leur nombre respectif est faite en conformité avec les dispositions suivantes :

[...] 5. huit membres pour les nationaux chinois résidant à l'étranger.

### **Article 151.**

A l'égard des nationaux chinois résidant à l'étranger, l'État doit aider et protéger le développement de leurs entreprises économiques.

### **Article 167.**

L'État encourage et subventionne les entreprises ou les particuliers suivants :  
[...] 2. les entreprises d'éducation des nationaux chinois résidant à l'étranger, ayant de bons résultats [...]

## **Constitution de la République du Sénégal**

### **Constitution du 22 janvier 2001**

Constitution modifiée par plusieurs lois de révision

#### **Article 60-1.**

Le Sénat assure la représentation des collectivités locales de la République et des Sénégalais établis hors du Sénégal. [...]

- **Constitution de la République du Bénin**

### **Constitution du 11 décembre 1990**

#### **Article 38.**

L'État protège à l'étranger les droits et intérêts légitimes des citoyens béninois.

- **Constitution de la République algérienne démocratique et populaire**

### **Constitution du 28 novembre 1996**

Constitution modifiée par plusieurs lois de révision

#### **Article 24.**

L'État est responsable de la sécurité des personnes et des biens. Il assure la protection de tout citoyen à l'étranger.

- **Constitution de la République du Gabon**

### **Constitution du 26 mars 1991**

Constitution modifiée par plusieurs lois de révision

#### **Article 9.**

[...] Tout citoyen gabonais séjournant ou résidant à l'étranger bénéficie de la protection et de l'assistance de l'État, dans les conditions fixées par les lois nationales ou les accords internationaux [...]

- **Constitution de la République du Rwanda**

### **Constitution du 26 mai 2003**

Constitution modifiée par plusieurs Lois de révision

#### **Article 172**

Il est institué un Service National de Sécurité chargé notamment de :

[...] 3. traiter toutes les questions relatives à l'immigration et émigration [...]

- **Constitution de la République du Tchad**

#### **Constitution du 14 avril 1996**

Constitution modifiée par la Loi constitutionnelle de 2005

#### **Article 55**

L'État a le devoir de protéger les intérêts légitimes des ressortissants tchadiens à l'étranger.

- **Constitution de la République de Djibouti**

#### **Constitution du 15 septembre 1992**

Constitution amendée en 2006

#### **Article 19.**

L'État protège à l'étranger les droits et les intérêts légitimes des citoyens djiboutiens.

- **Constitution de la République des Seychelles**

#### **Constitution du 8 juin 1993**

#### **Article 114.**

1. Les personnes qui possèdent la citoyenneté seychelloise et ont dix-huit ans révolus ont le droit d'être inscrites sur la liste électorale, sauf si elles en sont exclues par une loi pour l'une des raisons suivantes :

[...] c) résidence à l'étranger. [...]

- **Constitution de la République du Cap-Vert**

#### **Constitution du 14 février 1981**

Constitution révisée profondément en 1999

#### **Article 21.**

#### **Principe de l'universalité**

[...] 2. Les citoyens capverdiens résidant ou se trouvant à l'étranger jouissent des droits, des libertés et des garanties consacrés dans la Constitution, et sont soumis aux devoirs qui y sont fixés à condition qu'ils ne soient pas incompatibles avec leur absence du territoire national. [...]

#### **Article 50.**

#### **Liberté de circulation et d'émigration**

1. Tous les citoyens ont le droit de sortir du territoire national, d'y entrer librement et d'émigrer. [...]

#### **Article 107.**

##### **Électeurs résidant à l'étranger**

Les électeurs résidant à l'étranger font partie des collèges électoraux correspondant aux circonscriptions électorales où ils sont inscrits.

#### **Section II. De l'élection du président de la République.**

#### **Article 117.**

##### **Élection**

1. Le président de la République est élu au suffrage universel, direct et secret par les citoyens électeurs inscrits sur le territoire national et à l'étranger, conformément à la loi.

2. En vue de l'élection du président de la République, chaque citoyen électeur inscrit à l'étranger dispose d'une voix. Le total de ces suffrages ne doit pas excéder un cinquième des voix décomptées sur le territoire national.

3. Si la somme des voix des électeurs inscrits à l'étranger dépasse le nombre mentionné dans la dernière partie du paragraphe précédent, cette somme sera ramenée au nombre égal à cette limite et le total des voix obtenues par chaque candidat sera pris en compte selon la proportion respective. [...]

- **Constitution de la République islamique de Mauritanie**

#### **Constitution du 20 juillet 1991**

Constitution suspendue en 2005 et rétablie en 2006 après révision

#### **Article 47.**

[...] Les sénateurs sont élus pour six ans au suffrage indirect. Ils assurent la représentation des collectivités territoriales de la République. Les Mauritaniens établis à l'étranger sont représentés au Sénat. Les sénateurs sont renouvelés par tiers tous les deux ans. [...]

- **Constitution de la République du Niger**

#### **Constitution du 25 novembre 2010**

#### **Article 42.**

L'État doit protéger, à l'étranger, les droits et intérêts légitimes des citoyens nigériens. [...]

- **Constitution de la République démocratique du Congo**

**Constitution du 18 février 2006**

**Article 202.**

Sans préjudice des autres dispositions de la présente Constitution, les matières suivantes sont de la compétence exclusive du pouvoir central :  
[...] 4. L'extradition, l'immigration, l'émigration et la délivrance des passeports et des visas  
[...]

- **Constitution de la République de Guinée-Bissau**

**Constitution du 16 mai 1984**

Constitution révisée plusieurs fois

**Article 26.**

1. Tout citoyen national qui réside ou se trouve à l'étranger jouit des mêmes droits et est soumis aux mêmes devoirs que les autres citoyens, sauf en ce qui est incompatible avec le fait d'être absent du pays.

2. Les citoyens résidant à l'étranger bénéficient de l'attention et de la protection de l'État.

- **Constitution de la République du Vietnam**

**Constitution du 15 avril 1992**

Constitution amendée en 2001

**Article 9.**

Le Front de la Patrie du Vietnam est une union politique à laquelle participent volontairement des organisations politiques, des organisations socio-politiques, des organisations sociales et les personnalités exemplaires appartenant aux différentes classes et couches sociales, ethnies, religions et à la communauté des Vietnamiens résidant à l'étranger. [...]

**Article 25.**

[...] L'État encourage les Vietnamiens résidant à l'étranger à investir au Vietnam et crée les conditions favorables pour ce faire.

**Article 75.**

Les Vietnamiens résidant à l'étranger font partie de la communauté du peuple vietnamien. L'État protège les intérêts légitimes des Vietnamiens résidant à l'étranger.

L'État encourage les Vietnamiens résidant à l'étranger à conserver l'identité culturelle vietnamienne, à entretenir des relations étroites avec leurs familles et leurs lieux d'origine, à apporter leurs contributions à l'édification de leurs lieux d'origine et du pays, et crée les conditions pour ce faire.

## **Article 112.**

Le Gouvernement a les missions et les attributions suivantes :

[...] 8. [...] protéger les intérêts de l'État, les intérêts légitimes des organisations et des citoyens vietnamiens à l'étranger; [...]

- **Constitution de la République de Turquie**

### **Constitution du 7 novembre 1982**

Constitution modifiée par plusieurs Lois de révision

#### **C. Citoyens turcs travaillant à l'étranger**

##### **Article 62.**

L'État prend les mesures nécessaires en vue d'assurer l'union des familles des citoyens turcs travaillant à l'étranger, l'éducation de leurs enfants, la satisfaction de leurs besoins culturels et leur sécurité sociale, de préserver leurs liens avec la mère patrie et de leur fournir assistance lors de leur retour dans le pays.

##### **Article 67.**

[...] la loi arrête des dispositions adéquates pour permettre aux citoyens turcs se trouvant à l'étranger d'exercer leur droit de vote.

#### **D. Approbation des conventions internationales**

##### **Article 90.**

Les conventions régissant les relations économiques, commerciales ou techniques et dont la durée ne dépasse pas un an peuvent, à condition de n'entraîner aucune charge pour les finances de l'État et de ne pas porter atteinte à l'état des personnes ni aux droits de propriété des Turcs à l'étranger, être mises en vigueur par simple publication.

- **Constitution du Japon**

### **Constitution du 3 novembre 1946**

##### **Article 22.**

[...] Il ne peut être porté atteinte à la liberté de chacun de se rendre à l'étranger ou de renoncer à sa nationalité.

- **Constitution de la République d'Albanie**

### **Constitution du 21 octobre 1998**

##### **Article 8.**

1- La République d'Albanie protège les droits nationaux du peuple albanais qui réside hors de ses frontières.

2- La République d'Albanie protège les droits de ses citoyens qui résident à titre permanent ou temporaire hors de ses frontières.

3- La République d'Albanie assure l'assistance aux Albanais qui vivent et travaillent à l'étranger afin de préserver et de développer leurs liens avec le patrimoine culturel national.

- **Constitution du Royaume de Norvège**

#### **Constitution du 17 mai 1814**

Constitution modifiée à plusieurs reprises (la dernière par loi constitutionnelle du 18 juin 2010)

#### **Article 50.**

[...] Il est toutefois précisé par la loi dans quelle mesure les citoyens norvégiens qui le jour du scrutin résident hors du royaume, mais qui satisfont aux conditions susvisées, ont le droit de voter. [...]

- **Constitution de la Fédération d'Australie**

#### **Constitution du 9 juillet 1900**

Constitution modifiée par plusieurs Lois de révision

#### **Article 51.**

Le Parlement fédéral pourra faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement de la Fédération sur les sujets suivants :

[...] 27- Immigration et émigration [...]

- **Constitution de l'État des Émirats Arabes Unis**

#### **Constitution du 18 Juillet 1971**

Constitution provisoire devenue définitive en 1996 après un amendement Constitutionnel

#### **Article 8.**

Les citoyens de la Fédération auront une nationalité unique, qui sera déterminée par la loi. Ils bénéficieront à l'étranger de la protection du gouvernement de la Fédération, conformément aux usages internationaux en vigueur. Un citoyen ne peut en aucune manière être déchu ou privé de sa nationalité, sauf dans les cas exceptionnels prévus par la loi.

#### **Article 120.**

La Fédération a la compétence législative et exécutive exclusive dans les affaires suivantes:

[...] 16- Nationalité, passeports, résidence et immigration. [...]